

*Opérations de pêche—Loi*

employés s'empressaient de partir. Il en résultait que l'on ne pouvait pas maintenir de continuité dans les travaux de recherches et que, finalement, il ne valait plus la peine d'effectuer ces recherches. Non seulement les chercheurs embauchés à forfait étaient-ils frustrés, mais les directeurs du programme le devenaient eux aussi.

Il nous faut un engagement bien net en faveur de la recherche. J'y vois un investissement, et je fais à cet égard une distinction entre investissement et dépenses, monsieur l'Orateur. Les dépenses assurent un service que l'on peut juger positif ou négatif, alors que l'investissement produit un revenu. Les sommes investies dans l'industrie de la pêche, le programme de mise en valeur des stocks de poisson, et la recherche finiront par produire un revenu important pour les habitants de la côte ouest du Canada.

Un autre aspect de la question concerne la formation technique nécessaire. Nous avons besoin de personnel compétent pour faire fonctionner les établissements piscicoles et pour diriger les efforts d'amélioration du milieu de reproduction du saumon. Des employés recrutés par une agence de Vancouver pour les établissements piscicoles ne font pas toujours l'affaire puisqu'ils sont embauchés à contrat et touchent une rémunération à peine supérieure au salaire minimum. Ils sont par conséquent susceptibles de quitter à brève échéance dès qu'un emploi plus intéressant se présente pour eux. Nous ferions mieux de consentir un investissement afin de former un groupe d'employés chargés de l'exploitation des établissements piscicoles et qui soient disponibles au cas où le programme prendrait de l'expansion. Au lieu de cela, l'enthousiasme tombe chez les bons employés que nous comptons déjà. Je sais que mes collègues de la Colombie-Britannique seraient heureux de connaître l'opinion du gouvernement sur cet aspect de la question. Il me semble inutile d'investir dans ce domaine tant que nous n'aurons pas l'infrastructure nécessaire.

Je me préoccupe aussi des mesures de conservation. Il est inutile de construire des bateaux de pêche si nous ne nous occupons pas du milieu aquatique. Avant que je ne devienne député, on s'était réjoui de l'adoption de l'ancien bill C-38 qui devait marquer le début d'une ère nouvelle en matière de conservation des espèces et de protection du milieu aquatique. Le gouvernement a cependant rencontré certaines difficultés dans l'application de cette loi. Lorsque l'habitat du poisson est détruit, les stocks disparaissent. Une source de revenu renouvelable pour les habitants de la Colombie-Britannique va disparaître et cela provoquera des bouleversements sociaux sur toute la côte ouest de la province.

Nous avons besoin de mesures législatives strictes et c'est pourquoi j'exhorte le ministère des Pêches à faire appliquer sérieusement les dispositions du bill C-38. La volonté de préserver le milieu aquatique semble manquer et cela se traduira par une perte tant pour la génération actuelle que pour les générations futures. Mes enfants et leurs descendants ont autant le droit de profiter de ces ressources que la génération actuelle, mais si nous ne les protégeons pas maintenant, ils n'en bénéficieront pas.

Il y a aussi le problème des estuaires, monsieur l'Orateur, et de la très forte demande de terrains qui les menace. C'est une vieille histoire. Les terres d'estuaire en Colombie-Britannique sont en train d'être grignotées parce qu'elles sont plus productives que les autres terres agricoles. On déverse dans les

estuaires les eaux usées des égouts municipaux ou on y dispose des estacades destinées à arrêter les billots flottés, alors qu'il y a d'autres moyens de le faire. Les terres d'estuaire sont plus productives que les terres agricoles ordinaires si bien que la question de l'usage qui doit leur être réservé ne devrait même pas se poser. J'invite instamment le gouvernement à s'entendre avec les autorités de la Colombie-Britannique pour faire adopter une loi ferme sur l'aménagement du littoral. Cela semble avoir bien marché dans l'État de Washington. Nous ne pouvons continuer à détruire les ressources halieutiques en permettant l'utilisation des estuaires de la Colombie-Britannique pour retenir le bois flotté. Cela épuiserait le secteur d'ici 20 ans. Si nous voulons le protéger, nous devons absolument mettre en application, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, une loi sur la gestion de la zone côtière.

Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, m'attarder trop longtemps sur la question d'ouvertures et de fermetures. Actuellement, dès qu'on ouvre une zone, toute une flotte s'y précipite puis une couple de gros senneurs vont s'y remplir deux ou trois fois et voilà, il faut la fermer. Cela fausse la répartition et peut pousser bien des exploitants à la faillite. Nous devons faire preuve de vigilance dès maintenant pour ne pas être dépassés par les événements. Comme les ressources appartiennent à tout le monde, je me demande s'il est légitime de laisser le ministère des Pêches, qui est soumis à toutes sortes de pressions de divers groupes concurrentiels, prendre seul la décision en la matière. Or l'ultime décision en matière de répartition du poisson devrait-elle être prise par le Parlement, la Colombie-Britannique ou les habitants de la côte ouest du Canada? Cela permettrait au ministère des Pêches de savoir où il en est. Il en a sûrement besoin. Il est soumis à des pressions considérables venant de toutes parts et tente de mettre de l'ordre dans ce fouillis insensé. A un moment donné, beaucoup de gens vont en souffrir à moins que l'on agisse sans tarder.

● (1550)

Je voudrais maintenant revenir à la question de la répartition dans le domaine de la gestion des ressources. Ce doit sûrement être un vrai cauchemar pour les fonctionnaires et le ministre lui-même. Il existe un problème de répartition entre la pêche commerciale, la pêche sportive et les pêcheurs indiens. Dans la pêche commerciale, il y a beaucoup de concurrence entre les senneurs, les pêcheurs au filet, les chalutiers; tous ces gens-là se disputent pour avoir une plus grosse part.

La confusion est telle qu'il sera extrêmement difficile d'y mettre de l'ordre. D'aucuns affirment qu'il sera impossible de le faire sans que beaucoup en souffrent. Cependant, plus on attend, plus on offre de prêts aux pêcheurs, comme le propose le projet de loi à l'étude—pour les encourager à construire des bateaux et à s'équiper d'appareils modernes, avant de demander au Parlement de mettre de l'ordre dans cette industrie—plus on fera de mécontents et plus on compromettra nos ressources. C'est une situation très grave.

Les difficultés des pêcheurs indiens se résument à une question de répartition. Hier, un de mes collègues conservateurs a dit quelque chose d'intéressant à cet égard. C'était probablement par inadvertance, mais c'était quand même intéressant. Il a dit que nous avons besoin d'un énoncé de politique sur l'industrie de la pêche. Je crois que nous en avons déjà